

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD’HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 57
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019 - 2021
VILLE - ADUHME

Ne prennent pas part au vote : Odile VIGNAL, en tant que Présidente et Christophe BERTUCAT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Nicolas BONNET et Jérôme AUSLENDER en tant que membres de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADUHME

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADUHME), pour une durée de 3 ans, soit 2019-2021.

Cette convention prévoit que la mise en œuvre des actions subventionnées se fasse chaque année sur la base d'un avenant en concertation avec les services municipaux et sous réserve de l'inscription des crédits par l'Assemblée délibérante de la collectivité au budget principal.

En 2019, la ville de Clermont Ferrand a défini une feuille de route intitulée « Performance 2020 » afin de rationaliser l'occupation du patrimoine de la ville, définir une utilisation durable et responsable des bâtiments, adapter les équipements de l'enfance/petite enfance face à la canicule...

Pour poursuivre ce travail, des outils de communication doivent être mis en place afin de diffuser auprès des usagers, et ce durablement, les nouvelles consignes de température ainsi que les habitudes de consommation d'énergie afin de favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources. Un plan de communication « bons gestes » doit donc être élaboré.

Il faut également poursuivre la réflexion entamée sur l'adaptation des équipements scolaires aux périodes caniculaires, d'identifier ceux qui sont les plus concernés par les risques de surchauffe intérieure afin de proposer une stratégie globale d'adaptation. Une cartographie des groupes scolaires clermontois les plus concernés par les périodes caniculaires pour attribuer des équipements de rafraîchissement doit être établie.

Dans sa demande de subvention, l'Aduhme propose d'accompagner la ville de Clermont Ferrand sur ces deux points. Le projet d'avenant n° 1 ci-joint définit donc le programme d'action pour l'année 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif en la Ville de Clermont Ferrand et l'Aduhme ci-joint,
- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de 6000 € dans les conditions prévues par la convention pluriannuelle initiale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 OCT 2020

Le Maire,



Olivier BLANCHI





Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021

Entre :

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020,

Ci-après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand » d'une part,

Et :

L'Aduhme pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (Aduhme), sise, Maison de l'Habitat, 129, avenue de la République à Clermont-Ferrand, représentée par sa Présidente, Odile VIGNAL, en exercice dûment habilitée,

Ci-après dénommée « L'Aduhme » d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Il est préalablement rappelé ce qui suit

- *Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2020 actant son soutien à l'Aduhme, qui de part son objet social, est un partenaire incontournable de la transition énergétique sur le territoire*
- *Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la ville de Clermont Ferrand et l'Aduhme le 12 juin 2019*
- *vu la demande de subvention de l'association en date du 12 juin 2020*
- *Vu la délibération du Conseil municipale en date du 25 septembre 2020*

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

La convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Aduhme a été signée le 12 juin 2019 pour une durée de 3 ans (2019-2021). Elle prévoit que la mise en œuvre des actions subventionnées et le montant de la subvention soient soumis au vote du conseil municipal chaque année.

Cet avenant a donc pour objet de définir le programme d'action et de fixer le montant de la subvention allouée par la ville de Clermont Ferrand à l'Aduhme au titre de l'année 2020.

Article 2 – Modification de l'article 2- Définition du programme d'actions

La convention initiale en son article 2 est modifiée comme suit :

En 2019 , la ville avec la collaboration de l'ADUHME a défini une feuille de route intitulée « Performance 2020 » afin de rationaliser l'occupation du patrimoine de la ville, définir une utilisation durable et responsable des bâtiments, adapter les équipements de l'enfance/petite enfance face à la canicule, mettre en place un nouveau régime de températures de consigne adaptées aux différents équipements communaux. ...

Pour poursuivre ce travail, des outils de communication doivent être mis en place afin de diffuser auprès des usagers, et ce durablement, les nouvelles consignes de température ainsi que les habitudes de consommation d'énergie afin de favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources. Il faut également poursuivre la réflexion entamée sur l'adaptation des équipements scolaires aux périodes caniculaires, identifier ceux qui sont les plus concernés par les risques de surchauffe intérieure afin de proposer une stratégie globale d'adaptation.

Considérant la demande de subvention de l'Aduhme en date du 12 juin 2020 , les activités de cette dernière, prises en compte par la Ville de Clermont-Ferrand, sont les suivantes :

Action n°1 : définition d'un plan de communication « bons gestes »

- Aide de l'association pour la définition d'une stratégie de communication globale pour permettre une inscription dans le temps des gestes d'utilisation rationnelle et l'acceptation des évolutions.
- Appui à la collectivité pour lancer des actions de communication permettant l'engagement de mise en pratique des gestes de sobriété et ce de manière durable notamment par la méthodologie éprouvée proche de la démarche des « *nudges* ».

Action n°2 : établir une cartographie des groupes scolaires clermontois les plus concernés par les périodes caniculaires pour attribuer des équipements de rafraîchissement

- Aide de l'association pour exploiter les données de la Direction du Patrimoine Bati (DPB) obtenues dans le cadre de campagnes d'enregistrement des températures via les sondes de régulation pendant la période caniculaire (2019) afin d'établir une cartographie des écoles les plus impactées.
- Conseils de l'Aduhme pour l'instrumentation d'écoles supplémentaires (positionnement des capteurs, protocole de pose, notamment).
- Conseils sur les moyens techniques de lutte contre la surchauffe adaptés à chaque groupe scolaire

Article 3 – Modification de l'article 4 – Subvention de fonctionnement

La convention initiale en son article 4 est modifiée comme suit :

Au titre de l'année 2020, la ville de Clermont Ferrand entend allouer à l'association ADUHME une subvention qui s'élève à 6 000 €.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Aduhme selon les procédures comptables en vigueur et versée intégralement à la notification de la convention.

Les versements seront effectués au compte de l'Aduhme, sous réserve du respect par l'Aduhme des obligations mentionnées à l'article 2 et 6.

La Ville de Clermont-Ferrand procédera au versement des sommes dues sur le compte bancaire de l'Aduhme :

Nom de la Banque : Crédit Mutuel Massif Central

Code Banque : 15589- Code Guichet : 63601- N° du Compte : 05324500340- Clé RIB : 23

Article 4 – Disposition de la convention initiale

Les dispositions de la convention initiale, non contraires aux disposition du présent avenant, demeurent inchangée.

Fait en deux exemplaires originaux,

Ville de Clermont-Ferrand	Aduhme
Fait à Clermont-Ferrand le	Fait à le
Olivier BIANCHI Maire de Clermont-Ferrand	Odile VIGNAL Présidente de l'ADUHME